Envoyé en préfecture le 24/03/2026
Reçu en préfecture le 24/03/2026
Publié le
ID : 035-213500689-20260320-D2003202673DE-DE

CHATEAUBOURG
SAINT-MELAINE/BROONS-SUR-VILAINE

VILLE DE CHÂTEAUBOURG – DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL D'INSTALLATION

Le vingt mars deux mille vingt-six

Le CONSEIL MUNICIPAL de la COMMUNE de CHÂTEAUBOURG, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison pour Tous, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Teddy RÉGNIER, Maire de Châteaubourg.

Date de convocation du CONSEIL MUNICIPAL : 16 mars 2026.

PRÉSENTS : Mesdames et Messieurs AVERLAND-SCHMITT Christelle, BODIN Lucie, BRIENS Stéphanie, CADIEU Jean-Paul, CHARPENTIER Olivier, CHOUBRAC Damien, COLOMBEAU Estelle, DAVID Bertrand, de la VERGNE Aude, DESBLÉS Hubert, DROUILLÉ Jérémie, DUPUIS Arnaud, GRAND Magali, GUENY Cyril, GUÉRIN Florence, HANNOUCHE Lise, LAUGERAT Lilian, LE BALC'H Hubert, LEBOUC Nelly, PERCHAIS Éric, PETIGNY Patrick, POULAIN-JAMILLOUX Mélanie, QUIVIGER Éric, ROUSSELOT Alain, SAVOYE Frédérique, STEPHAN Aurore.

ABSENTS EXCUSÉS : Madame KERMARREC Sarah (procuration à Madame BODIN Lucie), Madame PICOT Sonia (procuration à Monsieur DROUILLÉ Jérémie).

SECRÉTAIRE : Monsieur CHOUBRAC Damien.

Nombre de Conseillers :
. en exercice : 29
. présent(s) ou représenté(s) : **29**
. absent(s) et non représenté(s) : **0**

OBJET : ÉLECTION DU MAIRE

Envoyé en préfecture le 24/03/2026
Reçu en préfecture le 24/03/2026
Publié le
ID : 035-213500689-20260320-D2003202673DE-DE

Délibération N°2026/73 du Conseil Municipal du 20 mars 2026
Publiée le 24/03/2026

ÉLECTION DU MAIRE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), notamment les articles L. 2122-4 à L. 2122-10 **et** R. 2122-1 à R. 2122-10 ;

VU la loi n° 2019-1461 du *27 décembre 2019* relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique ;

CONSIDÉRANT que le Conseil Municipal, nouvellement installé à la suite des élections municipales du *15 mars 2026*, doit procéder à l'élection du maire ;

Le vendredi 20 mars 2026 à 18H30 se sont réunis les membres du Conseil Municipal sous la présidence de **Monsieur Jean-Paul CADIEU**, en tant que membre le plus âgé du Conseil Municipal.

CONSIDÉRANT que le Maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue ;

CONSIDÉRANT que si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu ;

Après avoir constaté le nombre de candidatures aux fonctions de maire, déclarées auprès du doyen d'âge, qui en fait lecture publique avant le vote,

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

PREMIER TOUR DE SCRUTIN

Nombre de bulletins : **29**
Bulletins blancs : **3**
Bulletin nul : **1**
Nombre de suffrages exprimés : **25**

Monsieur Teddy RÉGNIER, ayant obtenu 25 voix, a été proclamé maire et a été immédiatement installé.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE PUBLIQUE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.

POUR COPIE CONFORME.

LE MAIRE,

MAIRIE DE CHÂTEAUBOURG (35) Ille-et-Vilaine

Teddy RÉGNIER

Le Secrétaire de séance,
Damien CHOUBRAC